

Remplacement du mazout—Loi

besoin d'être aidées, grandement aidées pour la formulation de programmes d'économies énergétiques et pour le suivi de leur application. Le consultant en économies énergétiques vient rajouter ses talents et son savoir-faire spéciaux aux aptitudes des personnes qui ont acquis au jour le jour une longue pratique des systèmes, des procédés et du matériel énergétiques. Le consultant en économies énergétiques est un professionnel et un spécialiste de la technologie pratique de l'énergie. Il a participé à de nombreuses analyses énergétiques d'usines et s'est doté d'une compétence technique unique et exigeante. Un bon consultant en économies énergétiques est également un bon professeur. Il n'a pas de secrets de métier. Il fait de son mieux pour partager avec ses clients le plus possible de ses connaissances et de son savoir-faire.

Il y a également le facteur objectivité. Étant extérieur à l'entreprise, le consultant en économies énergétiques a les mains libres pour trouver et énoncer les meilleures solutions aux problèmes énergétiques, sans avoir à s'incliner devant des opinions ancrées, des politiques d'entreprises ou des doctrines de gestion. Pour être efficace, il faut que le consultant soit diplomate et tienne compte des sentiments d'autrui.

Le prochain élément, c'est la crédibilité. Quand on paie un expert pour venir examiner un problème et le résoudre, la solution qu'il propose reçoit beaucoup plus facilement créance que si elle émanait d'un employé de longue date.

Le critère suivant réside dans la concentration des efforts. À l'exception peut-être du gestionnaire des économies d'énergie, aucun employé d'usine n'est en mesure de consacrer toute son attention et tous ses efforts à la conservation de l'énergie pendant une longue période. Et les consultants et l'entreprise à laquelle ils sont associés devraient faire preuve de véritable professionnalisme. Un travailleur professionnel s'engage à fournir un service spécialisé nécessaire et fera passer la conscience professionnelle avant toute autre considération. Il y a aussi la question de la réputation et des réalisations, la compréhension des problèmes des clients et le souci de faire des propositions valables et crédibles.

Des entreprises ont offert des études énergétiques gratuites ou à très bon marché. Une fois qu'elles ont accès à l'usine, on se rend compte que ce sont de véritables vendeurs faisant la promotion d'un produit ou d'un service ayant trait à la conservation de l'énergie. Ce genre d'enquête ou d'étude sur l'usine peut être légitime et profitable à l'usine ou aux installations si l'entreprise offrant le service énonce clairement le but et les limites du travail à accomplir.

Il est tout à fait possible que l'impulsion fournie par les programmes PITRC et PCRP, mais surtout par le PITRC, conscientise les Canadiens, les gestionnaires et les propriétaires d'usines de même que les propriétaires de maisons, de l'utilité d'avoir recours à des consultants privés en économies énergétiques qui peuvent maintenant relever efficacement, entièrement et honorablement le défi que la conservation de l'énergie nous pose. C'est un défi de taille. J'estime que c'est là un domaine où l'on pourrait créer un nombre considérable d'emplois. J'ai fait faire une étude de ce que pourrait donner un investissement de un million de dollars étalé sur une période de six ans. Les profits sur six ans, soit de 1985 à la fin de 1990, d'un investissement de un million de dollars dépasseraient les trois millions. L'accroissement de nos exportations, la diminution de

nos dépenses et toutes les économies d'énergie que nous réaliserions se traduiraient par une augmentation de nos ressources énergétiques et autres à l'avenir. Un tel programme pourrait contribuer à fournir du travail à 48 chômeurs ou assistés sociaux dont la formation coûterait approximativement \$1,680,000, sans compter les frais découlant de la recherche d'un emploi. J'estime que ce serait là un sage investissement.

Je voudrais revenir pour un moment au PCRP et à la question de savoir si ce programme a vraiment atteint ses objectifs. Les résultats varient considérablement d'une province à l'autre. Certaines provinces ont enregistré un succès extraordinaire à cause de facteurs comme une commercialisation agressive de la part des services publics. Par exemple, le Manitoba a réalisé son objectif triennal à 147 p. 100. Par contre, la Nouvelle-Écosse n'a atteint son objectif triennal qu'à 59 p. 100 parce que les gazoducs qui devaient être construits dans les Maritimes ne l'ont pas été. Parce qu'il n'y a pas d'autres combustibles que le mazout pour chauffer les maisons, les provinces de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont bénéficié de dispositions spéciales. Dans ces régions, les mesures d'économie de l'énergie, comme l'isolation, le calfeutrage et l'amélioration des systèmes de chauffage au mazout étaient admissibles aux subventions du Programme de remplacement du pétrole. En conséquence, Terre-Neuve a atteint 115 p. 100 de ses objectifs de trois ans, l'Île-du-Prince-Édouard 90 p. 100 et les Territoires 100 p. 100. Dans l'ensemble, les mesures d'économie d'énergie comptent pour environ 5 p. 100 de l'activité nationale du Programme de remplacement du pétrole.

Le taux des conversions aux diverses autres sources d'énergie a changé pendant la durée du programme. En 1981-1982, les conversions au gaz ont représenté 48 p. 100 de l'activité globale de cette année-là et les conversions à l'électricité 36 p. 100, tandis que les conversions au chauffage au bois en représentaient 14 p. 100. En 1983-1984, les conversions au gaz ont diminué à 25 p. 100 de l'ensemble de l'activité et les conversions à l'électricité sont passées à 55 p. 100. Le fléchissement dans les conversions au gaz s'explique en partie par celui qui s'est produit dans la province d'Ontario. En 1981-1982, les conversions au gaz en Ontario ont représenté 43 p. 100 de toutes les conversions effectuées cette année-là. En 1983-1984, la part de l'Ontario avait fléchi à 20 p. 100. En outre, sur le plan provincial, les conversions au gaz ont représenté 63 p. 100 de l'activité en 1981-1982, mais cette proportion est tombée à 43 p. 100 en 1983-1984. Fait très intéressant, les conversions au chauffage au bois ont constitué 22 p. 100 de toute l'activité du Programme, sur le plan national. Une grande partie de ces conversions ont été effectuées dans les régions rurales par des ménages qui pouvaient se procurer le bois de chauffage à bon marché et dont le style de vie s'accommodait du surplus de travail qu'entraîne le chauffage au bois.

Comme quelqu'un l'a dit au cours du débat, le but des modifications proposées est avant tout de mettre fin à des programmes qui semblent avoir atteint leur objectif premier et qui ont fait démarrer d'autres initiatives dont le secteur privé pourra se charger dans les années à venir. Autre considération qui l'emporte sur les autres, ce projet de loi, comme l'a fait remarquer mon collègue, jouera un rôle primordial en réduisant le lourd fardeau dont nos enfants et nos petits-enfants seront